

Actionnaires de  
**CDG CAPITAL S.A**  
Rabat

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la société CDG CAPITAL S.A et de ses filiales (Groupe CDG CAPITAL) comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.188.961 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 65.247.

#### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble CDG CAPITAL constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note présentant les effets de la première application de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Casablanca, le 14 Mars 2019

### Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
Membre du Réseau Grant Thornton  
International (54)  
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casa  
Tél.: 0522 54 48 00 Fax : 0522 29 66 70

**Faiçal MEKOUAR**  
Associé

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**  
101, Boulevard Abdelmoumen  
20360 Casablanca  
Tél. : 0522 42 34 25  
Fax : 0522 42 34 30

**Taha FERDAOUS**  
Associé

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NORMES APPLICABLES

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du Groupe CDG Capital sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

BASES DE PRESENTATION

En l'absence de modèle standard préconisé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au modèle des états de synthèse proposé au chapitre IV du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers de dirhams, sauf mention contraire.

NOTE 1 - PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis à partir des comptes individuels de CDG Capital et de toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à retenir : intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

A fin Décembre 2018, le périmètre de consolidation du Groupe CDG Capital inclut les entités ci-après :

Dénomination sociale	31/12/2018		31/12/2017		Méthode de consolidation
	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	
CDG Capital	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidation
CDG Capital Gestion	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CDG Capital Bourse	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CDG Capital Private Equity	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CDG Capital Real Estate	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CDG Capital Infrastructures	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition. Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, date de transition au référentiel IFRS pour le Groupe, l'écart d'acquisition (goodwill) est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

NOTE 2 - PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9

L'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 est rétrospective. Ainsi, l'incidence des changements induits par rapport à l'application de la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 est enregistrée dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice 2018.

Les dispositions de la norme IFRS 9 offrent également la possibilité de ne pas retraiter les données des exercices antérieurs présentés à titre comparatifs. CDG Capital a retenu cette option et présente en comparatif de ses comptes au 31 Décembre 2018 les comptes 2017 tels qu'antérieurement publiés.

2.1 CLASSIFICATION ET EVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau ci-après permet de mettre en évidence des reclassements opérés au 1er janvier 2018 entre les catégories IAS 39 et les catégories IFRS 9.

Actifs financiers	IAS 39		IFRS 9	
	Traitement comptable	Valeur nette au 31/12/17	Traitement comptable	Valeur nette au 01/01/2018
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	Coût amorti	287 021	Coût amorti	287 021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	JVPL*	4 602 179	JVPL*	4 602 179
Actifs financiers disponibles à la vente	JVOCI*	2 817 487	Coût amorti JVPL* JVOCI*	25 000 392 358 2 400 128
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	Coût amorti	624 045	Coût amorti	622 292
Prêts et créances sur la clientèle	Coût amorti	387 137	Coût amorti	384 746

\*JVPL : Juste valeur par résultat  
\*JVOCI : Juste valeur par capitaux propres

2.2 PASSAGE DU BILAN IAS 39 À IFRS 9

Le tableau ci-après représente le passage entre les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2017 (IAS 39) et celles du 1er janvier 2018 (IFRS 9) par catégorie d'actifs financiers en tenant compte des reclassifications et réévaluations.

\*Reclassements : Cette catégorie représente les impacts chiffrés liés aux reclassements des instruments financiers selon les critères de classification d'IFRS 9 (Business Model + SPPI)

\*Réévaluations: Les données représentent les impacts liés aux réévaluations nécessaires suite à :  
- Changement de méthode d'évaluation liée aux nouveaux critères de classification.  
- Changement de méthode concernant la méthodologie de calcul des provisions pour risques de crédit.

Coût amorti	Total (IAS 39) 31 décembre 2017	Reclassements	Réévaluations	Total (IFRS 9) 1er janvier 2018
Caisse et banques centrales	287 021			287 021
Balance d'ouverture sous IAS 39 et balance de clôture sous IFRS 9	287 021			287 021
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	624 045		-1 753	622 292
Balance d'ouverture sous IAS 39	624 045			622 292
Réévaluation: Allocation des pertes de crédit attendues			(1 753)	
Balance de clôture sous IFRS 9				622 292
Prêts et créances à la clientèle	387 137		-2 391	384 746
Balance d'ouverture sous IAS 39	387 137			384 746
Réévaluation: Allocation des pertes de crédit attendues			(2 391)	
Balance de clôture sous IFRS 9				384 746
Titres au coût amorti		25 000		25 000
Balance d'ouverture sous IAS 39		25 000		25 000
Addition: migration depuis Actifs disponibles à la vente (IAS 39)		25 000		25 000
Balance de clôture sous IFRS 9				25 000
Total instruments financiers mesurés à la VP	4 294 206	25 000	(4 144)	4 275 062

Juste valeur par Résultat (JVPL)				
Instruments de capitaux propres	26 143	252 281		278 424
Balance d'ouverture sous IAS 39	26 143			278 424
Addition : migration depuis actifs "disponibles à la vente" (IAS 39)		252 281		278 424
Balance de clôture sous IFRS 9				278 424
Instruments de dette	4 514 835	140 077		4 654 912
Balance d'ouverture sous IAS 39	4 514 835			4 654 912
Addition : migration depuis actifs "disponibles à la vente" (IAS 39)		140 077		4 654 912
Balance de clôture sous IFRS 9				4 654 912
Instruments dérivés	61 201			61 201
Balance d'ouverture sous IAS 39 et balance de clôture sous IFRS 9	61 201			61 201
Total instruments financiers mesurés à la VP	4 202 179	392 358		4 594 537

Juste valeur par les capitaux propres (JVOCI)				
Instruments de dette	2 400 128			2 400 128
Balance d'ouverture sous IAS 39	2 400 128			2 400 128
Addition : Migration depuis actifs "disponibles à la vente" (IAS 39)		2 400 128		2 400 128
Balance de clôture sous IFRS 9				2 400 128
Instruments de capitaux propres				
Balance d'ouverture sous IAS 39				
Addition : Migration depuis actifs "disponibles à la vente" (IAS 39)				
Balance de clôture sous IFRS 9				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 817 487	-2 817 487		
Balance d'ouverture sous IAS 39	2 817 487			
Diminution : Migration vers actifs à la "JVPL" (IFRS 9)			-392 358	
Diminution : Migration vers actifs au "Coût amorti" (IFRS 9)			-25 000	
Diminution : Migration vers actifs à la "JVOCI - Instruments de capitaux"				
Diminution : Migration vers actifs à la "JVOCI - Instruments de dettes"			-2 400 128	
Balance de clôture sous IFRS 9				
Total instruments financiers mesurés à la JVOCI	2 817 487	-2 817 487		

2.3 PASSAGE DES DEPRECIATIONS IAS 39 AUX DEPRECIATIONS IFRS 9

Le tableau ci-après représente le passage entre les provisions pour risque de crédit au 31 décembre 2017 (IAS 39) et celles du 1er janvier 2018 (IFRS 9).

\*Reclassements : Cette catégorie représente les impacts chiffrés touchant les provisions liés aux reclassements des instruments financiers selon les critères de classification d'IFRS 9 (Business Model + SPPI)

\*Réévaluations: Les données représentent les impacts liés aux réévaluations nécessaires suite aux changements de méthodologie concernant le calcul des provisions pour risques de crédit.

CATEGORIE D'EVALUATION	Provisions sous IAS 39	Reclassements	Réévaluations	Provisions sous IFRS 9
Prêts et créances (IAS 39) / Actifs financiers au Coût amorti (IFRS 9)	6 873			6 873
Caisse et banques centrales				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés				
Prêts et créances sur la clientèle	6 873			6 873
Actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39) / Actifs financiers au coût amorti (IFRS 9)	25 000			25 000
Actifs financiers disponibles à la vente	25 000			25 000
Actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39) / Actifs financiers à la JVOCI (IFRS 9)	24 250		6 463	32 713
Actifs financiers disponibles à la vente	24 250		6 463	32 713
Engagements hors bilan			1 442	1 442
Engagements de financement et de garantie			1 442	1 442

2.4 REPARTITION DE LA DEPRECIATION PAR BUCKETS

CATEGORIE D'EVALUATION	Provisions sous IAS 39	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances (IAS 39) / Actifs financiers au Coût amorti (IFRS 9)	11 017	3 988	156	6 873
Caisse et banques centrales				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 753	1 753		
Prêts et créances sur la clientèle	9 264	2 235	156	6 873
Actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39) / Actifs financiers au coût amorti (IFRS 9)	25 000			25 000
Actifs financiers disponibles à la vente	25 000			25 000
Actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39) / Actifs financiers à la JVOCI (IFRS 9)	32 713	2 851	3 612	26 250
Actifs financiers disponibles à la vente	32 713	2 851	3 612	26 250
Engagements hors bilan	1 442	168	1 274	
Engagements de financement et de garantie	1 442	168	1 274	

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
Pour Identification

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

**NOTE 3 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES**

**3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou à la juste valeur par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

**Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Cette rubrique est constituée des instruments détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés, les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en juste valeur par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi que les autres instruments de dette qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêt, les variations de la juste valeur sont portées en résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées.

Le Groupe détermine la juste valeur des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation fondées sur l'utilisation au maximum de données observables.

**Actifs financiers au coût amorti**

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les instruments de dette sont classés en juste valeur par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis : l'objectif du modèle est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »), et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de valeur de marché sont enregistrées en capitaux propres recyclables. Ces actifs financiers font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

**Dépréciation des instruments financiers**

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues. Le Groupe identifie trois strates (buckets) correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif :

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêt, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit déprécié.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés (« strate 3 ») : Lorsqu'un actif est déprécié, la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est autorisé.

**Augmentation significative du risque de crédit**

L'augmentation significative du risque de crédit est apprécié sur une base individuelle en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose notamment sur la comparaison des probabilités de défaut et des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues.

**Définition du défaut**

La définition du défaut est alignée avec la réglementation de Bank AL-Maghrib relative aux créances en souffrance, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

**Mesure des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (Loss Given Default, LGD) et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default, EAD) actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Le Groupe applique une LGD forfaitaire de 45% : taux dérivé de l'approche standard de Bâle II. Lorsque il n'y a pas suffisamment de données pour calibrer les paramètres du risque (PD, LGD), le calcul de l'ECL est fondé sur les pertes et / ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille concerné.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument.

**Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

**3.2 IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations incluent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Elles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiées, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition initial, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès la date de leur mise en service. Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont constitués essentiellement par des logiciels acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et/ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels dont la durée d'utilité est définie sont amortis sur une période allant de 5 à 10 ans.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné, qui sont immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués linéairement en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

**- Immeubles et constructions :**

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D
COMPRENSIF DUREE UTILITE	Terrassement	Menuiserie extérieure	Étanchéité	Plomberie et sanitaire
	Gros œuvre	Menuiserie intérieure	Électricité	Détection et protection incendie
		Revêtement sol et mur intérieur	Pré câblage tél. & inf.	Ascenseurs
		Revêtement façade	Grands Travaux de Construction	Climatisation VMC
		Faux plafond		Stores
		Cloisons amovibles		Peinture Miroiterie
		Faux plancher informatique		Réseau téléphonique
		Couvre joint de dilatation		Signalisation
		Aménagement extérieur		
		70 ans	30 ans	15 ans

**- Autres immobilisations corporelles :**

Éléments	Durée d'amortissement
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans à 20 ans
Agencements et aménagements	10 ans

L'ensemble de ces dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

**Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40 « immeubles de placement », les immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

3.3 CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs, au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au niveau de l'état de la situation financière en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3.4 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. À compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

3.5 IMPOTS DIFFERES

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs de l'état de la situation financière, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au niveau de l'état du résultat global de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

3.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises de provisions couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (buckets 1 et 2), les dotations et reprises de provisions des actifs dépréciés (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en coût du risque les provisions pour litiges.

3.7 PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle juridique ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable.

Les montants comptabilisés sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les passifs éventuels hors regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés. Toutefois, il y a lieu de les mentionner en annexes s'ils sont significatifs.

NOTE 5 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

5.1. ACTIF

ACTIF	Notes	31/12/18	01/01/18	31/12/17
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5.1.1	274 710	287 021	287 021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	4 473 494	4 994 537	4 402 179
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		4 157 095	4 994 537	4 402 179
Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat		316 399		
Instruments dérivés de couverture				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.1.2	2 015 007	2 400 120	
Instruments de dette comptabilisés à la JV par capitaux propres recyclables		2 015 007	2 400 120	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la JV par capitaux propres non recyclables				
Actifs financiers disponibles à la vente				2 817 437
Titres au coût amorti			25 000	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5.1.3	778 748	422 292	624 045
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5.1.4	360 736	384 746	387 137
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux				
Placements des activités d'assurance				
Actifs d'impôt exigible		58 745	74 766	74 766
Actifs d'impôt différé		4 059	3 067	
Comptes de régularisation et autres actifs	5.1.6	994 051	656 766	656 766
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participations dans des entreprises mises en équivalence				
Immobilisations de placement				
Immobilisations corporelles	5.1.7	37 951	41 418	41 418
Immobilisations incorporelles	5.1.8	49 938	47 355	47 385
Ecart d'acquisition	5.1.9	98 235	98 235	98 235
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>9 442 972</b>	<b>9 267 487</b>	<b>9 442 499</b>

5.1.1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

	31/12/18		31/12/17	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	370		386	
Banques centrales, SCP	274 339		284 635	
<b>Total</b>	<b>274 710</b>		<b>285 021</b>	

5.1.2 Actifs financiers sous IFRS 9

Actifs financiers sous IFRS 9	31/12/2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 473 494
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 157 095
Bons du Trésor	3 464 988
Obligations et autres titres à revenu fixe	573 274
Actions et autres titres à revenu variable	16 676
Titres de participation non consolidés	
Instruments dérivés	102 137
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat	
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat	
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	316 399
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 015 007
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 015 007
Bons du Trésor	547 878
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 467 129
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	

5.1.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	Juste valeur au 31/12/18	Juste valeur au 31/12/17
<b>Avue</b>	<b>60 841</b>	<b>111 999</b>
Comptes ordinaires	60 841	111 999
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
Alternance	720 815	510 208
Prêts et comptes à terme	509 711	510 293
Prêts subordonnés et participants		
Valeurs reçues en pension à terme	199 961	
Créances rattachées	11 143	
<b>Total brut</b>	<b>781 560</b>	<b>622 201</b>
Dépréciation	2 908	
<b>Total Net</b>	<b>778 652</b>	<b>622 201</b>

5.1.4. Prêts et créances sur la clientèle

	Secteur public	Entreprises financières	Secteur privé Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31/12/18	Total 31/12/17
Crédits de trésorerie				20 006	20 006	56 221
- Comptes à vue débiteurs				20 006	20 006	42 928
- Créances commerciales						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						13 293
Crédits à la consommation				2 938	2 938	3 589
Crédits à l'équipement			271 599		271 599	321 498
Crédits immobiliers				1 463	1 463	1 653
Autres crédits	3 343		1 728	7 428	12 499	10 348
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir		4	123		127	254
Valeurs reçues en pension		61 354			61 354	
Créances subordonnées						
Créances issues des opérations de location financement						
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés						
Autres créances						1 387
<b>Encours bruts</b>	<b>64 702</b>	<b>273 350</b>	<b>273 327</b>	<b>27 824</b>	<b>639 203</b>	<b>392 940</b>
Dépréciations	3 343	1 728	4 179	9 251	10 199	
<b>Encours nets</b>	<b>61 359</b>	<b>271 622</b>	<b>269 148</b>	<b>18 573</b>	<b>629 004</b>	<b>392 940</b>

NOTE 4 - JUGEMENTS UTILISES DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par le Management, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Dépréciations d'actifs ;
- Goodwill ;
- Instruments financiers évalués à leur juste valeur (valorisation) ;
- Provisions pour risques et charges.





**NOTE 8 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**8.1. Preuve d'impôts**

	31/12/18	31/12/17
Résultat net de l'ensemble consolidé	65 247	121 901
Impôts exigibles (IS)	41 824	66 194
Impôts différés	(6 394)	(696)
Total charge fiscale consolidée IFRS	35 431	65 499
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	100 678	187 399
Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale retraitée/résultat comptable IFRS retraité avant impôts)	35%	35%
Montant de différences de taux mère/filiale	1 820	3 840
Impôt sur différences temporelles		
Effet des autres éléments		
Charge fiscale recalculée	37 251	69 339
Taux d'impôt effectif au Maroc	37%	37%

**8.2. Variation des impôts différés au cours de la période**

	31/12/17	Montants reconnus au résultat	Montants reconnus au capital propre	31/12/18
Impôts différés actifs	2 067	(6 394)	8 386	4 059
Impôts différés passifs	2 668		(2 668)	
Impôts différés actifs / passifs	(601)	(4 324)	5 718	(165)

**8.3. Charge d'impôt reconnue en état du résultat global**

	31/12/18	31/12/17
Charge d'impôts courants	41 824	66 194
Charge d'impôts différés	(6 394)	(696)
Charge d'impôt de la période	35 431	65 499

**8.4. Datation et événements postérieurs**

I. DATATION	
Date de clôture de l'exercice :	31/12/2018
Date d'établissement des états de synthèse :	13-mars-19
II. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31/12/2018	
	NEANT

**NOTE 9 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31 décembre 2017	500 000			717 509	6 186		1 223 695		1 223 695
Changement de méthodes comptables									
Autres variations									
Capitaux propres clôture 01 décembre 2017 corrigés	500 000			717 509	6 186		1 223 695		1 223 695
Impacts liés à la 1ère application d'IFRS 9				(7 591)	4 072		(3 519)		(3 519)
Capitaux propres d'ouverture au 01 janvier 2018	500 000			709 918	10 258		1 220 176		1 220 176
Opérations sur capital	130 000						130 000		130 000
Pailements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				(230 000)			(230 000)		(230 000)
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2018				65 247			65 247		65 247
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					(5 438)		(5 438)		(5 438)
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					(5 438)		(5 438)		(5 438)
Variation de périmètre									
Autres variations				8 976			8 976		8 976
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2018	630 000			584 147	4 820		1 188 967		1 188 967

**NOTE 10 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/18	31/12/17
1. Résultat avant impôts (A)	100 678	187 399
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	14 434	14 400
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 684	
5. +/- Dotations nettes aux provisions	604	(3 154)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		
8. +/- Produits/charges des activités de financement	0	
9. +/- Autres mouvements	(292)	(987)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (B)	17 430	10 259
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	1 033 106	912 084
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (1 208 104)	2 087 063	
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	768 107	(2 622 532)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(4 12 213)	(267 508)
15. - Impôts versés	(66 268)	(66 268)
16. = Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15) (C)	114 628	42 839
17. FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (Total des éléments A, B et C) (D)	232 735	240 497
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(10 309)	(21 361)
21. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20) (E)	(10 309)	(21 361)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(100 000)	(200 000)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
24. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23) (F)	(100 000)	(200 000)
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (Total des éléments D, E et F)	122 427	19 136
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2018	31/12/2017
27. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	170 452	151 516
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	287 021	32 141
29. Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(116 369)	119 375
30. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	297 079	170 652
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	274 710	287 021
32. Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	18 369	(116 369)
33. VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	122 427	19 136

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

- Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CDG Capital et filiales ;
- Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

**NOTE 11 : INFORMATION SECTORIELLE**

CDG Capital exerce ses activités sur un seul secteur opérationnel : banque d'affaires.

**NOTE 12 : PASSIFS ÉVENTUELS**

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2015 à 2018 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Groupe CDG Capital au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR), relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts et taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

**NOTE 13 : RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES**

**1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES**

**1.1 CADRE GÉNÉRAL ET GOUVERNANCE**

La gestion des risques liés aux activités du Groupe CDG Capital est une composante permanente et transversale, qui intervient dans l'ensemble des phases commerciales, opérationnelles, décisionnelles et de suivi.

La gestion des risques est assurée à tous les niveaux organisationnels, notamment par le Conseil d'Administration et une multitude d'instances décisionnelles et opérationnelles.

La typologie des risques retenue par le Groupe évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- Risque de contrepartie ;
- Risque de concentration ;
- Risque sectoriel ;
- Risque pays ;
- Risque de marché ;
- Risques structurels du bilan (Risques de taux et de liquidité) ;
- Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités.

**1.2 RISQUE DE CREDIT**

Le risque de crédit est défini comme la probabilité qu'une contrepartie (banque, entreprise, office, institution, fonds ou une personne physique) ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

**1.2.1 Dispositif de gestion du risque de crédit et de suivi des engagements :**

CDG Capital a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un engagement. Toute opération de crédit/engagement nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à honorer ses obligations et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés, de maturité et de tarification du risque de crédit.

Le Comité de Crédit (CdC) est une instance décisionnelle qui couvre l'ensemble des expositions de la banque, dont le montant dépasse les délégations de pouvoirs en la matière. Il est chargé d'examiner et de statuer sur toute demande de crédit/engagement/exposition de toute nature (activité de marché et de crédit) et contrepartie (entreprise, institution financière, client privé) et sur tout autre dossier que l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements estime nécessaire de présenter.





Le suivi et le pilotage du risque de liquidité est effectué sur la base de deux approches : une approche à court terme via la mesure du ratio de liquidité à court terme stressé, à savoir le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et une approche globale basée sur un matching de la nature et des maturités des ressources avec celles des placements de CDG Capital.

L'approche à court terme consiste en un suivi permanent du respect du coefficient réglementaire de liquidité. Ce coefficient constitue, un moyen de mesure de l'adéquation entre les actifs liquides de haute qualité et les ressources exigibles à vue et/ou à court terme. Ce suivi est complété par des scénarios stress test visant à évaluer la capacité de la trésorerie rapidement mobilisable de la banque à couvrir des sorties massives de liquidités.

CDG Capital a assuré le respect permanent de la limite réglementaire du LCR, avec une moyenne sur l'année 2018 de 206% et un LCR à fin décembre 2018 de 140%.

Le comité Asset and Liability Committee (ALCO) constitue l'occasion de présenter au management de la banque la synthèse de l'examen régulier du profil de taux et de liquidité de la banque, l'analyse de l'évolution du ratio de liquidité et les résultats des stress tests appliqués.

**1.7 RISQUES OPERATIONNELS**

Au cours des dernières années, CDG CAPITAL a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble de ces métiers. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité, des Comités nouveaux produits et des comités dédiés à la surveillance et la gestion de risques opérationnels.

CDG CAPITAL dispose d'un manuel de procédures qui définit les processus opérationnels des différents segments de ses activités. Ces procédures prévoient des règles de gestion, de contrôle et de séparation de fonction. Elles reposent aussi sur un système de délégation de signature qui permet une définition des responsabilités et une meilleure gestion des « back-up ».

Cette organisation a collaboré, à la mise en place de cartographie des risques par lignes métier qui permet d'identifier, d'évaluer et de contrôler l'ensemble des risques opérationnels.

**Sécurité de l'information**

L'information et plus particulièrement les données numériques constituent une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

CDG Capital dispose d'un Système d'Information (SI) organisé de façon à satisfaire les besoins des pôles métiers dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles. On classe les applications en trois catégories :

- Cœur de métier (critique pour l'activité de CDG Capital) ;
- Verticale (SI dédié à une direction de CDG Capital) ;
- Horizontale (Transverse aux directions de CDG Capital).
- La sécurité informatique se traduit à travers 2 principaux axes :
  - Sécurité réseau ;
  - Sécurité opérationnelle et veille de sécurité.

**Surveillance des pertes internes :**

La collecte des pertes internes (mais également des gains et des quasi-pertes) concerne l'ensemble des métiers de CDG CAPITAL, depuis 2012. Ce processus a permis aux opérationnels : - de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc.) ; - de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ; - d'acquiescer une meilleure connaissance de leurs zones de risques ; - de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein de la banque et de ces filiales.

**1.8 PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ (PCA)**

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation de CDG CAPITAL, l'image de ses produits et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire. La démarche de mise en place et d'optimisation des dispositifs de continuité d'activité de toute entité de la banque s'appuie sur une méthodologie conforme aux standards. Elle consiste principalement à identifier les menaces qui pèsent sur l'entreprise et leurs effets possibles, à mettre en place une capacité de réponse efficace à divers scénarii de crise.

A ce titre CDG Capital a initié depuis début 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité (y compris la composante Plan de Secours Informatique), afin de se prémunir face à l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité.

**2. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES (FP)**

**2.2 DISPOSITIF DE GESTION DU CAPITAL**

Le dispositif de capital Management repose sur les principes directeurs suivants :

- La tenue de la production réglementaire, notamment le pilier 1 de Bâle portant sur la mesure des exigences minimales de fonds propres au titre des risques prudentiels de crédit, marché et opérationnel ;
- La mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital économique au profil global de risque de la banque ;
- Le contrôle permanent de la capacité des fonds propres prudentiels à absorber les pertes issues de l'application des scénarios de chocs et de stress tests adaptés à la nature des risques encourus ;
- Le pilotage dynamique des fonds propres, à travers l'anticipation des projections futures du capital requis, permettant la maîtrise du niveau de solvabilité issu des orientations budgétaires et du business plan de la banque.

Le processus d'optimisation et d'allocation des fonds propres vise :

- L'analyse la rentabilité ajustée par le risque, à travers l'appréciation de la performance d'une activité / engagement compte tenu des risques encourus ;
- L'affectation prioritaire des FP aux activités assurant un profil rendement/risque convenable ;
- Le pilotage de la stratégie de développement (lancement de nouvelles activités, nouveaux produits, etc...).
- Conformité par rapport aux exigences du régulateur en matière de gestion des FP.

**2.3 COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

Les modalités de détermination des fonds propres prudentiels de CDG Capital sont régies par les dispositions de la circulaire N°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit.

A fin décembre 2018, les fonds propres prudentiels de CDG Capital sur base sociale et consolidée sont composés principalement (99%) des fonds propres de catégorie 1.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés des plus-values latentes sur titres de placement et des provisions pour risques généraux conformément aux modalités d'inclusion dictées par la Banque Centrale.

A fin décembre 2018, les fonds propres de catégorie 1 sur base consolidée (FPC1) s'élevaient à 815 millions de dirhams. Le total des fonds propres prudentiels consolidés (FPP) ressort à 837 millions de dirhams.

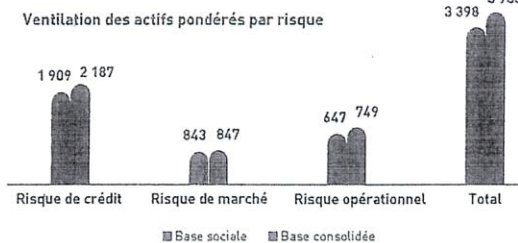
Les fonds propres prudentiels sur base sociale s'établissent à 754 millions de dirhams.

**2.4 Actifs pondérés et exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, risques de marché et risque opérationnel**

Les risques pondérés sont calculés selon les approches suivantes :

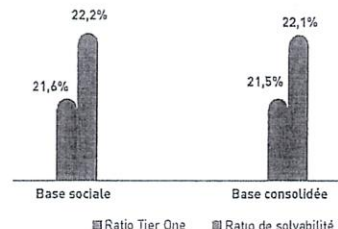
Zone de risque	Approche d'évaluation	Référence réglementaire
Risques de crédit	Méthode standard	Circulaire N° 26/G/2006
Risques de marché pour les produits homologués par la banque centrale	Méthode avancée	Circulaire N° 08/G/2010
Risques de marché relatif aux produits non homologués par la banque centrale	Méthode standard	Circulaire N° 26/G/2006
Risque opérationnel	Méthode indicateur de base	Circulaire N° 26/G/2006

Le graphe ci-dessous présente la ventilation des actifs pondérés à fin décembre 2018 sur base sociale et consolidée :



**2.5 Ratio des fonds propres de base et Solvabilité**

A fin décembre 2018, le ratio de solvabilité sur la base sociale est pratiquement au même niveau que sur la base consolidée.



**3. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE**

Le groupe s'est doté d'un système de contrôle interne intégré dont le renforcement continu est au cœur de ses préoccupations. Ce système se base sur les règles de bonne gouvernance, une séparation stricte entre les tâches opérationnelles et les activités de contrôle, un cadrage des responsabilités et une traçabilité intégrale.

Dans ce cadre, le groupe a édifié une culture de contrôle interne autour d'un environnement de travail sécurisé et propice au développement durable. Ce dernier est régi par la charte de contrôle interne du groupe et décliné sur le plan opérationnel entre autres par le dispositif et la procédure de contrôle permanent. L'ensemble des activités de CDG Capital s'inscrivent dans le cadre d'un système de contrôle à fréquences régulières adaptées à la cotation des risques opérationnels, et ayant pour objectifs de s'assurer que l'ensemble des activités de la banque sont contrôlées et que l'ensemble des risques sont surveillés de façon permanente.

Le contrôle permanent au sein du groupe est mis en œuvre à tous les niveaux organisationnels impliquant ainsi la vigilance de l'ensemble des collaborateurs. Il est matérialisé et déployé à travers des répertoires de contrôle couvrant l'ensemble des activités, des plans de supervision et de communication et des restitutions consolidées permettant de tirer des enseignements pertinents et de mettre en place les actions nécessaires. Ses composantes permettent, en effet, de détecter et de régulariser en temps opportun toutes anomalies pouvant survenir courant l'exercice des activités de manière à prévenir tout incident éventuel.

Le système de contrôle permanent est aussi en évolution continue en termes de ressources humaines, techniques et logistiques adaptées au développement des activités, aux exigences réglementaires et aux ambitions de la banque de pérenniser un atmosphère de confiance et de bonnes pratiques en interne et vis-à-vis des clients.

Le Comité des Grands Risques (CGR) est une instance décisionnelle émanant du Conseil d'Administration de CDG Capital qui a pour rôle d'examiner et de valider toutes les expositions de la banque, dont le montant est fixé par sa charte.

Le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur des processus déclinés suivant les segments de contreparties engagées avec la banque :

**Segment Corporate**

Au niveau du segment corporate (grandes entreprises, contreparties financements spécialisés et office), le processus de gestion est décliné comme suit :

- Un encadrement au niveau du processus d'octroi des engagements. Ce processus définit le fond de dossier d'engagement comme étant le point de départ de l'analyse des demandes d'engagement. Ce fond de dossier doit être composé de tous les documents nécessaires à la production de l'avis critique de l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements et de la décision du CdC ou du CGR. Les éléments constitutifs du fond de dossier d'engagement sont insérés au niveau d'une check-list interne ;
- Un système de notation interne dédiée par catégorie de contrepartie ;
- Un dispositif de limites d'exposition calibré sur les notations internes et en respect des seuils prudentiels ;
- Un système de délégation de pouvoir par Direction Métier ;
- Un système d'échéancier interne de revue des dossiers de crédit, indépendant de la maturité des concours bancaires accordés ;
- Un dispositif de gestion des engagements sensibles composé de deux listes de suivi interne ;

**Segment des personnes physiques (PP)**

Le dispositif de gestion du risque de crédit suit le même processus d'octroi des engagements que celui relatif au marché corporate. Autrement dit, il nécessite une analyse et une appréciation approfondie de la capacité de remboursement de l'emprunteur intégrant le dispositif de garanties proposé.

**Autres Segments**

Au niveau du segment autre que celui relatif au segment corporate et PP : le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur le dispositif de limite interne défini pour chaque contrepartie de la banque. Le calibrage des limites repose sur l'appréciation des fondamentaux économiques et financiers de la contrepartie (y compris notation interne) et sur le respect permanent des seuils prudentiels en la matière.

Par ailleurs, le dispositif de suivi des engagements repose sur la tenue régulière du reporting interne dédié au risque de crédit et au suivi des engagements. Ce dernier reprend l'ensemble des expositions en propre de la banque, de toute nature qu'elles soient issues des activités de crédit ou de marché.

La notation interne joue un rôle principal dans le processus d'octroi des engagements et dans la gestion des risques liés aux positions prises par la banque. Elle constitue plus généralement un outil d'aide à l'évaluation, à la décision et au suivi du risque de contrepartie.

CDG Capital dispose à ce jour de trois systèmes de notation interne :

- Le système de notation propre aux grandes entreprises ;
- Le système de notation spécifique aux établissements bancaires (modèle en cours de mise à jour) ;
- Le système de notation propre à la catégorie de contrepartie des financements spécialisés regroupant les financements de projets et l'immobilier professionnel.

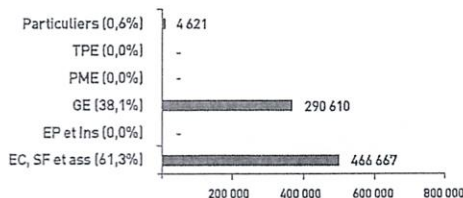
L'exercice de révision des notes est réalisé au moins une fois par an à la réception des liasses fiscales ou encore lors de la revue de portefeuille. Il peut également être provoqué suite à la constatation d'un évènement d'alerte.

Dans un objectif de couverture des risques (crédit et contrepartie), auxquels CDG Capital est exposée, la Direction de la Gestion Globale des Risques (DGGR) a mis en place un dispositif de gestion et d'évaluation des garanties recueillies par la banque. Ce dispositif repose sur le principe que la recherche de garantie est recommandée pour tout type de financement.

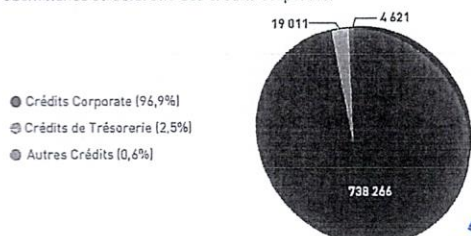
En outre, le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, que ce soit de gré à gré ou standardisés, qui peuvent exposer CDG Capital au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

**1.2.2 Données quantitatives de mesure et de suivi du risque de crédit**

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle offrant une classification des différents profils de risque. Ci-dessous un aperçu de cette répartition à fin 2018 :



Le portefeuille des crédits -prêts aux établissements de crédit compris- demeure constitué essentiellement de deux types d'engagement (les crédits corporate et les crédits de trésorerie) avec une prédominance structurelle des crédits corporate.



Répartition des engagements « activité de crédit » au 31/12/2018

**1.3 RISQUE DE CONCENTRATION :**

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière de CDG Capital ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ou des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La gestion de ce risque est assurée par l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements. Cette dernière centralise l'ensemble des expositions portées par les entités et filiales de CDG Capital et permet de disposer en permanence d'un tableau de bord offrant :

- Une vision globale du profil d'exposition aux risques de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution ;
- Un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires en vigueur.

**1.4 RISQUE PAYS**

Le risque pays mesure l'impact potentiel des conditions économiques, financières, politiques ou sociales spécifiques d'un pays étranger sur les créances ou expositions de CDG Capital.

Le dispositif de gestion de ce risque repose sur une combinaison d'analyse des environnements macro et micro économiques et politique du pays et sur les notations externes des souverains attribuées par les agences de rating.

**1.5 RISQUES DE MARCHÉ**

**1.5.1 Facteurs de risque**

Les risques de marché représentent les risques de pertes liées à la variation des paramètres de marché, notamment :

- **Les taux d'intérêt :** le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **Les taux de change :** le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **Les prix :** le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions ;
- **Les spreads de crédit :** le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit sur un émetteur ou sur un panier d'émetteurs. Pour les produits structurés de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs (base-corrélation).

**1.5.2 Modèle interne du risque de marché**

L'exposition de CDG Capital aux risques de marché est gérée à travers un ensemble d'indicateurs qui font l'objet d'un suivi permanent et qui sont intégrés dans la gestion opérationnelle des risques de marché au quotidien.

L'élément central du dispositif de contrôle des risques de marché est la Value at Risk (VaR). Développé depuis fin 2010, le modèle interne de VaR est homologué par BAM pour le calcul des fonds propres réglementaires et pilotage des risques de marché depuis mars 2013.

La mise en place du modèle interne des risques de marché a permis de doter la banque d'un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision qui couvre l'essentiel des activités de marché.

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs de mesure formalisés dans le dispositif de limites internes (DLI) validé par la Direction Générale, donnant lieu à un encadrement par des limites de différentes natures et faisant l'objet d'un suivi quotidien.

La gestion des dépassements est régie par une procédure interne qui fixe les modalités à observer ainsi que la démarche à suivre pour l'obtention d'une autorisation de dépassement de limites.

**1.5.3 Dispositif de stress test et adéquation des fonds propres**

Les simulations de scénarios de crise consistent à appliquer des combinaisons de chocs extrêmes aux paramètres de marché dans le but de mesurer l'impact de conditions particulièrement défavorables sur le portefeuille de négociation de la banque.

Le dispositif de stress test constitue un complément au calcul de VaR et les résultats sont un facteur clé dans l'évaluation du niveau des exigences en fonds propres et de l'adéquation de ces derniers compte tenu de l'exposition de la banque aux risques de marché.

À fin décembre 2018, les fonds propres prudentiels absorbent les pertes issues de la réalisation du programme de stress tests. Les ratios tier 1 et de solvabilité demeurent supérieurs aux minimums exigés.

**1.6 RISQUES STRUCTURELS DU BILAN**

La gestion des risques structurels au sein de CDG Capital constitue une composante transverse qui concerne l'ensemble des activités de la banque, à travers une analyse permanente de la structure du bilan et des profils du risque de taux et de liquidité.

Dans ce sens, le dispositif de gestion des risques structurels, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le comité de Bâle ainsi que les recommandations de l'autorité de supervision bancaire.

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque que la situation financière de la banque se dégrade suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le suivi du risque de taux d'intérêt s'appuie principalement sur les gaps cumulés de taux d'intérêt à travers le suivi régulier des indicateurs suivants :

- la chronologie de gaps de taux d'intérêt ;
- l'interprétation des gaps mesurés par tranches d'échéances en vue de prévoir les risques encourus face à une baisse ou à une hausse des taux ;
- la sensibilité de la marge d'intermédiation aux différents scénarios d'évolution des taux ;
- le comportement de la marge d'intérêt suite à des scénarios de stress.

À fin décembre 2018, les résultats de scénarios de stress, font ressortir qu'une variation à la hausse de 200 bp impliquerait une appréciation de 1% du PNB Prévisionnel sur un horizon de 12 mois et une perte de 2% des fonds propres prudentiels sur un horizon de 20ans.

Le risque de liquidité désigne le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, des engagements financiers prévus.

